COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 31 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente et un mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la **présidence de Monsieur Loïc LAVERGNE AZARD, Maire**.

Présents : Mmes BINET, GAUCHER, DROMAIN, POUJOL, BRUN, BOUDOU, MM. BARRIERE, LAQUIEZE, BREULEUX, JOS, POUMEYROL

Absents : Mmes THEODOSE (excusée), MM. VERDIER, FRICKER

Procurations : de Eric FRICKER à Rémy JOS

De Daniel VERDIER à Nadine GAUCHER

Secrétaire de séance : Carole BINET

---

1 – Validation de la convention « Petites Villes de Demain »

Le Maire rappelle à l'assemblée le programme national « Petites Villes de Demain » pour lequel la commune de Vayrac a été retenue. Ce programme est un outil de relance au service du territoire.

La Communauté de Communes CAUVALDOR dans son rôle de chef de file en matière de revitalisation du territoire, a exprimé les motivations suivantes : poursuivre le renforcement des communes dans leurs rôles de centralités de bassin de vie, affirmer, promouvoir et développer le maillage intercommunal, garantir un déploiement homogène de l'offre de services et d'équipements publics, accroitre le panel de moyens mis à disposition pour concrétiser les projets participants à l'objectif de revitalisation du territoire.

Afin de finaliser ce dispositif, il est nécessaire de signer une convention entre la Communauté de Communes, la Préfecture, la Région, et les communes concernées par cette labellisation, et ce pour une durée de 18 mois.

Cette convention aura pour objet de préciser les engagements réciproques de chacune des parties, d'indiquer les principes d'organisation des collectivités bénéficiaires, du comité de projet et les moyens dédiés par les collectivités bénéficiaires, de définir le fonctionnement général de la convention, de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager, d'identifier des aides au programme nécessaire à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Les communes bénéficieront d'une mise à disposition de chefs de projets recrutés par Cauvaldor, dont les missions seront de construire, organiser, prioriser, hiérarchiser et suivre les projets communaux. 4 chefs de projet vont être recrutés, ces emplois seront financés à 85% par l'Etat, le reste à charge sera assumé par Cauvaldor.

Le Maire souligne que ce dispositif permettra de bénéficier de bonification de subvention (exple : DETR pour les l'installation des jeux pour enfants). Ce dispositif vient aussi s'articuler avec le programme « bourg centre » - travail commun.

Gérard Barrière demande si une désignation d'élus est demandée pour travailler sur ce dossier. Le Maire répond qu'à ce jour, cela n'a pas été évoqué.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à signer la convention pour l'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » du territoire de la communauté de communes causses et vallée de la Dordogne pour une durée de 18 mois.

2 – Attribution des marchés de travaux - réfection sanitaires école élémentaire.

Monsieur le Maire rappelle la consultation qui a été lancée pour les travaux de réfection des sanitaires de l'école élémentaire.

Il informe que 3 entreprises par corps de métiers ont été consultées et que pour chaque lot, une seule entreprise a fait une proposition. Il donne connaissance de celles-ci.

Après analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les offres suivantes :

- LOT N° 1—GROS ŒUVRE : CAZ BAT CHANET - LES 4 ROUTES - pour un montant de 4 881.58 € H.T.
- LOT N° 2—MENUISERIE: DELBOS MENUISERIE - VAYRAC - pour montant de 7 646 € H.T.
- LOT N° 3—PLATRERIE ISOLATION : CHAMBON Christophe - VAYRAC - pour un montant de 6 294.56 € H.T.

- LOT N° 4—CARRELAGE-FAIENCE : AB PITARQUE - CARENNAC - pour un montant de 5 579.85 € H.T.
- LOT N° 5—PLOMBERIE-SANITAIRE : PERRIER Julien - BETAILLE - pour un montant de 10 406.00 € H.T.
- LOT N° 6—ELECTRICITE : IMBERT Sébastien - BETAILLE - pour un montant de 1 980.00 € H.T.
- LOT N° 7—PEINTURE : CHAMBON Christophe - VAYRAC - pour un montant de 3 041.99 € H.T.

Le Maire souligne que le montant total des offres est inférieur aux estimations définies par le Maitre d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, décide de retenir pour les travaux cités en objet, les entreprises énumérées ci-dessus, pour les montants définis ci-avant.

3 – Mission de maîtrise d'œuvre – renouvellement réseau d'assainissement secteur de la Sourdoire

Le Maire informe l'assemblée des problèmes rencontrés sur le réseau d'assainissement dans le secteur de la Sourdoire. En effet, le manque de pente entre le poste de relevage et le réseau génère des gaz qui endommagent les canalisations en fonte, qui sont perforées.

Des travaux sont à prévoir pour remplacer les canalisations par du PVC. Il sera envisagé une mise en place d'oxygénation des flux.

Le Maire indique avoir sollicité le bureau d'études DEJANTE pour assurer la maitrise d'œuvre pour ces travaux (coordination travaux, montage dossier de demande de subvention…)

Le montant des honoraires de maitrise d'œuvre du bureau d'étude DEJANTE serait de :

· 8,75% pour un montant de travaux inférieur à 100 000 €

· 8,00 % pour un montant de travaux entre 100 000 € et 150 000 €

Le montant de ces travaux n'est pas encore chiffré, un passage caméra est prévu cette semaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition du bureau d'études DEJANTE, pour un montant d'honoraires de 8,75 % pour un montant de travaux inférieur à 100 000 € ou 8,00 % pour un montant de travaux entre 100 000 € et 150 000 €.

4 - Approbation du pacte de Gouvernance de Cauvaldor

Le Maire indique que le conseil communautaire de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne a délibéré en date du 14 septembre 2020 pour décider de l'élaboration d'un Pacte de gouvernance entre les communes et la Communauté de communes,

Chaque élu a pris connaissance de ce Pacte de gouvernance.

Le Maire informe que la Communauté de Communes, a voulu, par l'élaboration de ce pacte, instaurer les règles du jeu dans un but de transparence.

Gérard Barrière trouve ce pacte bien rédigé, « propre ». Il permet à tout le monde d'avoir la même information.

Rémi Poumeyrol regrette qu'il soit applicable uniquement pour cette mandature.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'approuver le projet de Pacte de gouvernance de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne, tel qu'annexé à la présente délibération;

5 – Signature de contrats Parcours Emploi Compétences (PEC)

Le Maire donne connaissance du dispositif « Parcours Emploi Compétences » mis en place par l'Etat, à destination, entre autres, des collectivités.

Il permet aux demandeurs d'emploi de bénéficier d'un accompagnement renforcé, de travailler pour un employeur sélectionné sur leur capacité à les accompagner, à travers la formation.

L e Maire pense que non seulement le financement est intéressant, mais cette initiative est aussi la mission des collectivités. Ces emplois pourraient aussi être pérennisés.

La collectivité s'engage à développer les compétences et les qualités professionnelles de l'agent recruté, de lui faire bénéficier d'actions de formation : remise à niveau, pré qualification, période de professionnalisation, acquisition de nouvelles compétences, VAE, etc.

La collectivité devra désigner un tuteur et remettre à l'agent une attestation d'expérience professionnelle à l'issue du

contrat.

Ces contrats sont aidés à hauteur de 80% du SMIC Brut. La durée de prise en charge est de 9 mois pour des contrats en CDD, pour une durée hebdomadaire de travail de 30 heures.

Le Maire propose de signer deux contrats PEC :

- Un pour un agent au service technique (voirie)
- Un pour un agent aux écoles

Nadine Gaucher évoque les difficultés que la collectivité pourrait rencontrée si les candidats sont privés d'emploi depuis longtemps (difficultés à redémarrer).

Gérard Barrière ne souhaiterai pas qu'il soit fait « un trinôme » (agent voirie), ce à quoi Rémy Jos répond que cet agent sera seul et assumera essentiellement le nettoyage du bourg.

Pour l'agent des écoles, ce recrutement permettra de palier au départ prochain d'un agent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de signer deux contrats Parcours Emploi Compétences pour une durée de 9 mois, pour un temps de travail hebdomadaire de 30 heures.

6 - Contrat territoire Lecture - accueil d'une équipe itinérante de bibliothécaires.

Le Maire informe l'assemblée la délibération votée par la communauté de communes CAUVALDOR n°01-07-2019-26 en date du 1er juillet 2019, par laquelle le conseil communautaire a reprécisé l'intérêt communautaire de la compétence culture en mentionnant notamment la « participation par le soutien technique et/ou financier à l'animation des réseaux de lecture publique, des cinémas, des artistes et des écoles de musique situés sur le territoire de CAUVALDOR ».

La communauté de communes CAUVALDOR a signé le Contrat Territoire Lecture (CTL) avec l'Etat (DRAC Occitanie) pour accompagner la mise en place de ce réseau à l'échelle intercommunale, elle développe une politique culturelle au service des publics, pour tous et de qualité, sur toutes les parties du territoire et ce, toute l'année.

La communauté de communes CAUVALDOR **a pour** actions prioritaires pour l'année 2020, la mise en place d'une équipe de deux professionnels de la lecture publique. Notre commune bénéficiera de la présence d'une personne dédiée à ce dispositif une demi journée par semaine.

A l'échelle intercommunale, la mise en place d'une équipe de deux bibliothécaires viendrait à la demande en point d'appui des bénévoles sur les bibliothèques. Au-delà de l'aide technique, propre à la gestion d'un point lecture, l'équipe déployée participerait au développement d'actions culturelles communes (contes et lectures à destination des écoles, structures petite enfance et tout public sur les points lecture…) et à la valorisation de nouveaux services à travers la communication (médiathèque numérique, tablettes, liseuses…) et ainsi faciliter l'accessibilité aux livres et plus largement à la culture.

Pour la mise en place de ce projet, 10 communes se sont positionnées comme demandeuses d'accueillir ces professionnels pour accompagner l'équipe en place dans le point lecture (Alvignac / Bétaille / Cavagnac / Cressensac-Sarrazac / Lamothe-Fénelon / Le Vignon en Quercy / Martel / Saint-Michel de Bannières / Sousceyrac en Quercy / Vayrac).

Le Maire évoque la volonté de la commune de s'inscrire dans ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide d'approuver la participation de la commune à rentrer dans ce projet pour une durée d'un an en signant la convention qui précisera les modalités d'actions, les attentes et besoins de la commune, le planning des professionnels.

7 – Acquisition Jeux pour enfants - Subvention D.E.T.R.

Le Maire rappelle la décision d'acquisition de jeux qui seront implantés en centre ville, aux abords du plan d'eau et à l'espace loisirs des Granges.

Le montant de ces acquisitions s'élève à 62 052.35 €

Le Maire informe s'être entretenu avec M. le Préfet à ce sujet pour obtenir une subvention exceptionnelle au titre de la DETR. Il demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter Monsieur le Préfet du Lot en vue de se voir attribuer une subvention à hauteur de 40% du montant hors taxes de l'opération, soit la somme de 24 820.94 €

Le Plan de financement du projet s'établirait comme suit :

Dépenses HT		Recettes	
Acquisition jeux	55 539.85 €	Subvention DETR (40%)	24 820.94 €
Terrassement	6 512.50 €	Autofinancement (60%) :	37 231.41€
Total **:**	**62 052.35 €**	Total **:**	**62 052.35 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le plan de financement proposé par le Maire pour l'acquisition de jeux et l'autorise à solliciter une subvention au titre de la DETR à hauteur de 40% du montant Hors Taxes de l'opération.

Questions diverses :

- Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin : le Maire indique qu'il va envoyer à chacun un projet de tour de garde avec des créneaux horaires de 2h30, de 8h à 18h. Compte tenu du double scrutin, et les potentielles absences de certains, chacun est prévenu qu'il faudra surement assurer plusieurs créneaux. Gérard BARRIERE informe qu'il n'y participera.

- Evelyne Dromain dit avoir participé avec la communauté de communes à une présence sur le marché pour informer la population du Contrat Local de Santé. Elle fait remonter l'information selon laquelle les gens sont très satisfaits du centre de vaccination à Vayrac. Le Maire indique avoir fait un petit sondage auprès des commerçants, lesquels observent également des retombées positives dans leurs commerces.

- Rémi Poumeyrol souligne que les bonnes relations entretenues avec les services de l'Etat (Préfecture / Ministère), ont des retombées positives (DETR exceptionnelle – petites Villes de Demain)

Fin de séances : 19h40